



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
VINCENNES ET MADAME JOËLLE JOUBERT
POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER
REFLEXOLOGIE PLANTAIRE DANS LE CADRE
DE LA SEMAINE ZEN 2022**

**DÉCISION N° DM-22-168
EN DATE DU 06 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-20-485 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Céline MARTIN en tant qu'adjointe au maire chargée de la petite enfance et des seniors ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par Madame Joëlle JOUBERT, domiciliée 10 rue de Bourges 93160 Noisy-le-Grand, d'organiser un atelier de réflexologie plantaire, le mercredi 11 mai 2022 de 10h à 12h à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen» ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Joëlle JOUBERT, domiciliée 10 rue de Bourges 93160 Noisy-le-Grand, pour l'organisation, à titre gratuit, d'un atelier de réflexologie plantaire, le mercredi 11 mai 2022 de 10h à 12h à destination des seniors vincennois dans le cadre de «la semaine Zen».

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la petite enfance et
des seniors,

Signé

Céline MARTIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220506-Imc1H9688H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/05/2022 Date de Publication : 06/05/2022
